

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016

Le vingt-huit juin deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Sonia SCHMIDT, Tania MUHLMEYER, (procuration donnée respectivement à Stéphanie GUIMIER et Bernard BOUTONNET) Louis ZOBÉIDE, Nathalie VAN THOM et Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016
- 4) Rapports annuels d'activité
 - a) *Numericable pour l'exploitation du réseau câblé*
 - b) *Réseau GDS pour la concession du réseau de gaz*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Multi accueil La Poussinière : écritures liées au retour du bâtiment après mise à disposition*
 - b) *Reprise de la compétence voirie : restitution des biens, fonds de concours*
 - c) *Adhésion au groupement de commande pour le diagnostic des risques Psychosociaux des agents*
- 6) Adoption du PAVE
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le nombreux public, les représentants de la presse et compte tenu des récents événements liés à l'arrivée des gens du voyage celle de Monsieur le Sous-préfet Stéphane CHIPPONI et de Denis SCHULTZ, président de la communauté de communes de Benfeld et environs.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire remercie l'ensemble des personnes présentes, en espérant que des réponses seront apportées à la problématique liée à l'accueil des gens du voyage qui ont envahi samedi le 25 juin le parc de la rue d'Athènes et le complexe sportif avec près de 300 caravanes.

Il fait un rapide rappel des conditions dans lesquelles cette installation s'est effectuée, des différentes réunions qui ont eu lieu (notamment ce jour à la

Préfecture), de la signature d'une convention avec les responsables du groupe et de la situation à ce jour.

Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint, donne ensuite lecture d'un courrier qu'il est proposé d'adresser à Monsieur le Préfet, signé par les conseillers municipaux et les associations utilisatrices des installations sportives, particulièrement impactées par cette situation dans les termes suivants :

« Monsieur le Préfet,

Samedi le 25 juin, Benfeld a été envahie par les gens du voyage et contrainte à accepter l'occupation de près de 1200 arrivants.

Ils ont investi par la force notre complexe sportif et notre parc rue d'Athènes. En forçant le barrage avec leurs 300 caravanes, ils ont labouré l'herbe du parc, allant jusqu'à provoquer volontairement des ornières sur le terrain de foot. En quelques heures, nous avons perdu l'équivalent de milliers d'euros d'infrastructures paysagères et sportives.

L'État reconnaît le statut des gens du voyage, ce même État, va-t-il reconnaître les dégâts causés lors de leur violation de notre complexe ou va-t-il laisser les contribuables de la COCOBEN payer la note ?

A partir de quand l'État va-t-il aussi défendre les riverains du parc rue d'Athènes et les associations locales utilisatrices des installations sportives inaccessibles depuis samedi ?

Ils ne comprennent d'ailleurs plus du tout la façon dont est prise en compte cette problématique, considérant que leurs droits ne sont pas reconnus, contrairement à ceux des gens du voyage. En effet, même si notre territoire n'a pas encore rempli ses obligations vis-à-vis du schéma départemental par la réalisation d'une aire de grand passage, force est de reconnaître qu'aucun terrain aménagé n'est susceptible d'accueillir 300 caravanes.

Depuis plusieurs années, les caravanes s'installent avec comme unique barrage quelques membres de la municipalité qui peuvent se déplacer assez rapidement au moment de leur arrivée improvisée. Dans un souci de maintien de l'ordre public, on conseille ensuite aux élus de trouver des accords pour préserver un certain équilibre et éviter tout débordement qui mettrait en danger les bâtiments du complexe. Cependant aucune mesure n'est prise pour préserver dans leurs droits les riverains qui vivent à quelques mètres du campement.

Je demande à la Préfecture un soutien réel afin qu'aucune caravane ne puisse pénétrer dans notre complexe sportif et dans notre parc dans les prochains mois et faire respecter les termes de la convention signée avec le groupe installé en trouvant un lieu d'accueil avant le 2 juillet, afin de rendre nos installations à leur destination normale.

Nos services techniques consulteront rapidement les entreprises, afin d'étudier la remise en état de l'ensemble du site pour que très rapidement nos associations et les usagers du parc puissent de nouveau bénéficier des installations.

Monsieur le Sous-préfet nous a déjà assuré qu'il soutiendrait financièrement la réparation des dégâts.

En espérant votre entier soutien et des mesures concrètes rapides, recevez Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses. »

Durant la discussion de nombreux conseillers sont intervenus pour interpeller Monsieur le Sous-préfet quant à cette situation.

Monsieur Christian JAEG rappelle qu'à plusieurs reprises des gens du voyage se sont installés après effraction sur des terrains communaux ou privés, souvent près des complexes sportifs et ceci sans se préoccuper du droit. Leur nombre est en constante augmentation amplifiant les risques sanitaires et la salubrité publique, compte tenu de leur mode de vie et le manque d'hygiène et la présence de la nappe phréatique. A ce sujet, il interroge également sur le choix du site prévu pour l'aire d'accueil au Sud de la commune, en zone inondable, à proximité de la nappe et de son écoulement Sud Nord.

Il s'interroge également sur la qualité réelle des « gens du voyage » qui seraient pour près de 70 à 80 % des sédentaires qui se déplacent en groupe et ne devraient pas bénéficier de cette dénomination ni des droits qui l'accompagnent. Il demande expressément que les services de l'Etat et le groupement d'intervention régional (GIR) procèdent au contrôle et au recoupement indispensable afin que les gens du voyage qui sont propriétaires ou disposant d'un domicile (locataires ou occupant gratuit) soient écartés de cette dénomination.

Il demande également que les auteurs d'actes de délinquance soient identifiés et poursuivis avec détermination.

Monsieur Guy RIEFFEL s'interroge sur la taille du groupe, sachant que l'aire d'accueil prévue à Benfeld pourra accueillir au maximum 150 caravanes, alors qu'il y en a le double.

Monsieur François LARDINAIS s'interroge sur les poursuites éventuelles, sachant que le non respect de la loi, la violation de la propriété d'autrui, les dégradations... devraient faire l'objet de verbalisation comme pour tout citoyen. Il en est de même pour Monsieur Jean-Jacques KNOPF.

Monsieur Christophe FURST s'interroge sur les conséquences pour les contribuables qui subissent la double peine, à savoir la prise en charge financière d'une aire d'accueil, dont le respect n'est pas garanti et la réparation des dégâts causés lors de chaque passage.

Plusieurs conseillers expriment l'exaspération des administrés, notamment vis-à-vis de la gendarmerie, auprès desquels les plaintes sont particulièrement difficiles à faire instruire. Ceci est d'ailleurs confirmé par les représentants des associations qui ont également été confrontés à cette situation.

Monsieur le Sous-préfet affirme tout d'abord son soutien et sa présence aux côtés des élus pour la gestion de cette situation. Il rappelle néanmoins qu'il y a en premier lieu nécessité d'appliquer la loi, de faire respecter le schéma départemental, qui prévoit l'installation d'une aire de grand passage sur le territoire de la communauté de communes, ce qui permettra au Préfet d'intervenir par des arrêtés d'expulsion si installation hors de l'aire d'accueil.

Il confirme également qu'il n'est pas acceptable de faire de la discrimination, vis à vis d'une communauté dont les droits sont reconnus par la loi.

Pour ce qui est des gendarmes, il affirme également qu'ils sont présents pour garantir la protection des populations et faire respecter l'ordre public. Il

encourage toutes les personnes concernées à déposer plainte et aux gendarmes de faire les constats nécessaires.

En définitive, Monsieur le Sous-préfet s'engage à faire le nécessaire pour que la convention signée soit respectée avec un départ le samedi 2 juillet et insiste sur la réalisation rapide de l'aire d'accueil qui sera une réponse à cette problématique.

Monsieur Denis SCHULTZ, président de la communauté de communes, informe que les derniers détails pour la réalisation de l'aire d'accueil sont en cours de règlement et qu'il est indispensable de respecter le schéma départemental qui s'impose à tous. Cette réalisation permettra en tous les cas de faire appliquer la loi et d'obtenir le concours de la force publique en cas d'implantation sauvage.

En dernier, Marie-Paule MULLER interroge Monsieur le Sous-préfet quant au laxisme de la gendarmerie pour régler le problème des nuisances et incivilités des jeunes qui se regroupent sur la place Briand.

En second lieu, le maire informe que lors de la réunion des riverains avant le démarrage des travaux de réfection du réseau d'eau et d'assainissement par le SDEA, qui a eu lieu le 7 juin dernier, un collectif de commerçants a remis une pétition dans les termes ci-après :

*« Monsieur le Maire de Benfeld,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

Dans la ville de benfeld – hors zone d'activités des nations – on dénombre plus d'une trentaine de petits commerces, également appelés commerces de proximité.

Certains commerçants ont décidé de se regrouper en collectif afin de vous sensibiliser aux conséquences terribles des travaux de réaménagement du centre de BENFELD qui affecteront notre activité.

Notre but n'est pas d'entrer en opposition avec la municipalité – ni de nous substituer à l'UCAB – ni de faire de la politique.

Notre UNIQUE objectif est d'empêcher des travaux qui – d'après les dires du premier magistrat de la ville- doivent durer entre 3 et 5 ans.

Aujourd'hui, personne ne peut estimer avec précision les conséquences économiques que cela aura pour nous, commerçants. Mais il est qu'évident que face à la difficulté quotidienne pour faire survivre le commerce à BENFELD, la moindre baisse d'activité sera dramatique pour la plupart d'entre nous.

Afin de nous rassurer, la municipalité nous a parlé de faire des parutions avec les plans d'accès aux commerces et aux parkings, de faire poser des panneaux « COMMERCES ACCESSIBLES PENDANT LES TRAVAUX », etc. Mais nous savons TOUS que cela ne servira à rien, dans la mesure où le consommateur veut pouvoir accéder au plus près du commerce où il souhaite se rendre. Très vite, les clients prendront l'habitude de faire leurs courses ailleurs qu'à BENFELD et ne reviendront pas après les travaux.

*On nous a parlé de **3 à 5 années de travaux** !!! Il faut que vous soyez conscients qu'aucun commerçant ne peut supporter une diminution de son activité sur une si longue période. Nous ne tiendrions même pas une année de travaux et certains se verront obligés de licencier du personnel voire même dans le cas extrême de fermer boutique.*

Nous pensons que la dynamique d'une ville c'est NOUS, les commerces et non les bancs publics ou les espaces verts qui son prévus.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de notre démarche et sommes prêts à défendre notre outil de travail – NOTRE COMMERCE - !

Nous sommes prêts à vous rencontrer et à mettre tout en œuvre afin de trouver un accord qui puisse convenir à tous les intervenants.

Merci de me contacter au 06 63 74 71 81 afin de convenir d'un rendez-vous en présence des différents signataires de cette pétition.

Les Commerçants du Centre-ville »

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« Souhaitez-vous redynamiser notre centre-ville ?

Depuis de longues décennies, l'aménagement du centre-ville était une demande récurrente des commerçants mais aussi des autres usagers du centre-ville...

Actuellement, les élus réfléchissent à cet aménagement qui doit redynamiser commercialement notre centre-ville, revisiter la circulation, valoriser les espaces de vie, mettre en avant notre patrimoine historique mais aussi se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité imposées par le législateur.

Une commission regroupant les trois groupes politiques, des représentants de l'UCAB (union des commerçants et artisans de Benfeld) vient de finaliser le cahier des charges. Elle est en phase concours pour désigner le maître d'œuvres qui présentera son projet en octobre de cette année.

L'UCAB, reste notre principal interlocuteur et partenaire allant même jusqu'à créer, conjointement avec un groupe qui élabore un circuit historique, une mascotte le « STUBI » qui sera un support d'information apparent et ludique durant les travaux.

Dès les mois de juillet et août, le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) engagera des travaux sur les réseaux vieillissants de la rue de Général de Gaulle dans le but de redimensionner nos canalisations pour limiter les risques d'inondation dans les quartiers implantés à l'ouest de la ville.

Le 7 juin, lors de la réunion d'information avec les riverains, un groupe de commerçants ont remis une pétition au premier magistrat de la ville.

Dans le document, les 32 signataires notifient leurs inquiétudes « ...aux conséquences terribles des travaux de réaménagement du centre-ville qui affecteront notre activité. »

Je peux comprendre cette anxiété, mais tout sera fait pour maintenir l'accessibilité aux points de vente durant les travaux. L'ensemble des services administratifs, techniques et de la municipalité sera sensibilisé à cette problématique...

Je fais aussi appel aux clients, afin qu'ils fassent un effort et restent fidèles à leurs commerces de proximité qui font la richesse du secteur.

Le collectif des commerçants signataires annonce également : « *Notre UNIQUE objectif est d'empêcher des travaux qui...doivent durer 3 et 5 ans.* »

Cette demande des pétitionnaires me laisse songeur, sachant que la quasi-totalité des budgets d'investissements des prochaines années sera consacrée à la reconquête de notre centre-ville, ceci au détriment du développement des autres quartiers et d'autres domaines comme l'éducation, la culture ou le monde associatif.

Enfin, les pétitionnaires stipulent : « *Nous pensons que la dynamique d'une ville, c'est NOUS, les commerces et non les bancs publics ou les espaces verts qui sont prévus.* »

J'approuve sans réserve cette remarque. Depuis des décennies, les commerçants sont les garants de la dynamique commerciale de notre centre-ville. Ils le resteront d'ailleurs pendant la période des travaux et perpétueront cette responsabilité bien après l'aménagement urbanistique de notre centre-ville... »

Monsieur Benoît GSELL propose d'associer tous les Benfeldois au choix définitif. Monsieur le maire rappelle que depuis le début des études, les commerçants par l'intermédiaire de l'UCAB, les riverains et la population sont associés à la réflexion, sous forme de publication, réunions d'information, travail en commission... Il appartient néanmoins aux élus d'assumer leur responsabilité et de désigner le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre et qui sera choisi à l'issue d'un concours.

Pour Guy RIEFFEL, ces travaux de réhabilitation du centre ville sont une nécessité absolue et il faudra gérer au mieux la cohabitation entre les commerces, les riverains et les usagers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- jeudi 30 juin à 14H00 à l'hôtel de ville : jury pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre ville
- mercredi 5 juillet à 18h00 : réunion de la commission des sports avec les utilisateurs de la salle des sports et du complexe
- jeudi 14 juillet : remise de distinctions pour les sapeurs-pompiers de l'unité territoriale à 17h30 à la RPA, suivi d'un défilé vers la salle des fêtes et festivités du 14 juillet

- du 19 au 22 août : fête du Stubbehansel
- mardi 6 septembre à 20h00 : conseil municipal

2) Point à rajouter à l'ordre du jour

Il est proposé de rajouter un point 6 à l'ordre du jour relatif à l'adoption du PAVE. La note explicative vous a été transmise par mail et est disponible dans vos dossiers.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Marc SCHULER, pour 1 appartement, sis 17A rue de Sand
- M et Mme Sergio FINELLI, pour un immeuble bâti, sis 4 place des Charpentiers
- M Laurent CLAUSS et Mme Christelle VARLOT, pour un appartement, sis 33 rue du Dr Sieffermann
- M Mustafa AYDIN, pour une maison d'habitation, sise 11 rue Eugène Dischert
- Les conjoints DETTWEILLER, pour une maison d'habitation, sise 17 rue de Huttenheim
- M Yousseff CHAGOUANI, pour un local professionnel, sis 18 rue du Général de Gaulle
- Met Mme Mehmet MERAL, pour une maison d'habitation, sise 10A, rue de Strasbourg
- M et Mme Marc LOTT, pour une maison d'habitation, sise 2 rue de Sélestat
- Les conjoints HAMM, pour une maison d'habitation, sise 7 rue de Finlande
- Mlle Virginie CASAS et M Emmanuel SCHMITT, pour une maison d'habitation, sise 4 rue de Huttenheim
- SARL SCHLENKER, pour une maison d'habitation, sise 13 rue de Marckolsheim
- Mme Lucie SCHLENKER, pour une maison d'habitation, sise 2B rue de Westhouse
- M et Mme Christiane SAGNETTI et Mme Marlène FRENOT, pour une maison d'habitation, sise 18 rue de Paris

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 est **adopté** par

23 voix pour (5 abstentions : Jean-Marc SAAS, Frédéric OSTERTAG pour absence à la séance, Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2015 pour le service de télédistribution

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux engagements du contrat de concession pour la télédistribution signé le 23 mai 1991 et l'avenant N°1 du 12 décembre 1994, Est Vidéocommunication devenu Numéricable, concessionnaire du réseau transmet chaque année un rapport relatant son activité sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2015 sur le contrat de télédistribution à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire
prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2015 établi par Numéricable pour la télédistribution

Monsieur Christian JAEG relève que Numericable entretient très mal son réseau (coffret ouvert non réparé, délai d'intervention trop long...)

b) Rapport annuel 2015 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2015 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2015 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

a) Retour de la mise à disposition du bâtiment « Multi accueil La Poussinière »

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence « petite enfance » à la communauté de communes de Benfeld et environs en 2003, la ville de Benfeld a mis à la disposition de cette dernière le bâtiment situé 7 rue du Dr Sieffermann, accueillant le multi accueil « la Poussinière ».

La communauté de communes ayant construit un nouveau bâtiment permettant d'accueillir les enfants dans le cadre de cette compétence, elle a décidé de restituer l'immeuble, sis 7 rue du Dr Sieffermann à la ville de Benfeld, n'en ayant plus l'utilité.

La valeur des biens mis à disposition au 31 décembre 2003 (voir tableau joint en annexe) s'élevait à 729 132,05 €, imputés au compte 2423 du budget communal. La valeur constatée au retour s'élève à 731 418,50 € soit un écart de 2 286,45 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

vu l'article L.1321-3 du code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du 17 mars 2015 de la Communauté de Communes de BENFELD et environs décidant de restituer le bâtiment multi accueil « La Poussinière », sis 7 rue du Dr Sieffermann, à la commune de Benfeld à compter du 4 mai 2015 en l'état ;

vu le procès-verbal joint en annexe à la présente délibération ;

vu l'avis de la commission des finances en date du 21 juin 2016

décide

d'accepter la restitution dans le patrimoine communal du bâtiment multi accueil « La Poussinière », sis 7 rue du Dr Sieffermann, tel qu'il apparaît dans le procès-verbal de restitution pour une valeur comptable de 731 418,50 €

d'approuver ledit procès-verbal ;

d'autoriser le maire à signer ce procès-verbal

adopté à l'unanimité

b) Restitution dans le patrimoine de la commune des biens liés à la compétence de la voirie

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 octobre 2009, la communauté de communes de Benfeld et environs a décidé de restituer la compétence voirie aux communes membres. La ville de Benfeld a favorablement délibéré pour cette restitution le 6 octobre 2015.

Suite à la restitution à la commune de cette compétence transférée à la communauté de communes de Benfeld et environs pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2015, il appartient au conseil municipal, il y a lieu de réintégrer dans le patrimoine communal, les biens qui y sont liés

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2015 portant restitution, au 1^{er} janvier 2016, par la Communauté de Communes de BENFELD et environs, de la compétence de la voirie, aux communes de BENFELD, HERBSHEIM, HUTTENHEIM, KERTZFELD, KOGENHEIM, MATZENHEIM, ROSSFELD, SAND, SERMERSHEIM, WESTHOUSE et WITTERNHEIM ;

vu la délibération du 7 juin 2016 de la Communauté de Communes de BENFELD et environs autorisant la restitution des biens liés à cette compétence acquis entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2015 et approuvant le procès-verbal de restitution de ces biens avec la commune de Benfeld ;

vu ledit procès-verbal joint en annexe à la présente délibération ;

vu l'avis de la commission des finances du 21 juin 2016 ;

décide

d'autoriser la restitution, dans le patrimoine de la commune, des biens liés à la compétence de la voirie pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2015, dont le détail est précisé dans le procès-verbal de restitution joint en annexe ;

d'approuver ledit procès-verbal ;

d'autoriser le maire à signer ce procès-verbal.

adopté à l'unanimité

b) versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de BENFELD et environs au titre de la restitution de la compétence de la voirie

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que suite à la restitution de la compétence voirie au 31 décembre 2015, la situation à cette date laisse apparaître un solde net en faveur de la communauté de communes de 48 433,21 €, sur la base de l'enveloppe prévisionnelle de 275 000 € annuelle, tel qu'il apparaît dans le décompte définitif établi par la communauté de communes. Afin de solder les écritures liées à cette compétence, il est proposé de verser ce montant à la communauté de communes sous forme de fonds de concours

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu le décompte réalisé par la communauté des communes, quant à la consommation des crédits alloués à la ville de Benfeld dans le cadre de la compétence voirie entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015, date de la rétrocession à la commune.

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 21 juin 2016,

décide

de verser à la Communauté de Communes de Benfeld et environs un fonds de concours de 48 433,21 € (quarante trois mille quatre cent trente trois € et 21 cents) au titre des dépenses de voirie.

Les crédits sont prévus au compte 20415 du budget 2016

adopté à l'unanimité

c) Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux : groupement de commande

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre des obligations incombant à chaque employeur territorial en matière d'hygiène et de sécurité du travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable. Ce diagnostic doit être suivi d'un plan de prévention de ces risques à mettre en œuvre dans toutes les collectivités.

Les modalités de déploiement de ce plan dans la FPT ont été précisées et déterminées par une circulaire du 25 juillet 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 juin 2016 ;

considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention

pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

considérant la proposition de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

autorise

le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

précise

que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au budget

adopté à l'unanimité

6) Diagnostic accessibilité handicapés

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics a prévu qu'un PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics) devra être élaboré par toutes les communes à l'échéance du 22 décembre 2009.

La ville de BENFELD a fait élaborer son diagnostic d'accessibilité de la voirie, valant PAVE, et des établissements recevant du public de la commune par EGEE Alsace.

Le rapport a été remis le 28 juin 2013. Il est appliqué depuis cette date pour tous les travaux et équipements touchant la voirie et les espaces publics.

Toutefois, compte tenu du fait que la compétence « voirie » a été transférée à la COCOBEN à partir du 1^{er} avril 2010, ce PAVE n'a jamais fait l'objet d'une

approbation par le conseil municipal ou le conseil de communauté, même si les dispositions qui y sont prévues sont appliquées depuis cette date.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint

après avoir pris connaissance du diagnostic accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public (ERP – IOP) de la commune, établi par EGEE Alsace

adopte

le PAVE dans sa rédaction actuelle, tel que présenté dans le document joint en

adopté à l'unanimité

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'1 question reçue en mairie, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Dans les années 1993-1994, la commune a fait construire un bâtiment dit « SODREMAT » pour environ 350 000€ (soit 2 300 000 F)
La commune aurait vendu sous forme de location vente le bâtiment à SODREMAT qui a quitté les lieux depuis quelques années.
Selon la Chambre Régionale des Comptes, la commune avait irrégulièrement recours au fonds de compensation de la TVA. Et selon la Chambre des Comptes, l'opération s'est traduite en réalité et en finalité par un déficit de 47 760,91 €.
Sur combien d'années devait s'amortir ce bâtiment ?
Avant le départ de SODREMAT, est-ce que la commune a récupéré la totalité des mises ?*

Cette question relève de décisions municipales remontant à plus de 20 ans et ne concerne pas la gestion de la municipalité actuelle.

Toutefois, dans le cadre des interventions dans le domaine économique la ville de Benfeld a financé en 1993 un bâtiment-relais permettant l'implantation de la société SODREMAT sur le site KIEFFER, route du Rhin.

Un contrat de location-vente a permis la cession du bâtiment à SODREMAT
La ville de Benfeld n'a subi aucun préjudice dans le cadre de cette transaction, le FCTVA incriminé n'ayant pas fait l'objet d'un remboursement par la commune

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Stéphanie GUIMIER rappelle que la commission culturelle s'est réunie le le 31 mai 2016 pour faire un bilan des festivités de Pâques. La chasse aux Trésors de Pâques 2016, à laquelle ont participé 539 personnes, sera reconduite sous la même forme avec le principe d'un cheminement entre l'Hôtel de Ville et la Villa Jaeger.

Pour ce qui est de l'exposition à la Villa Jaeger, les premiers contacts sont pris pour 2017.

Une analyse du déroulement du Jeudi des Arts de mai dernier a également été effectuée : les emplacements des ateliers, de l'exposition de dessins, de la scène, pour poser les premières idées pour l'édition 2017.

Les prochaines manifestations ont également été abordées : le nouveau spectacle de fin d'année de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre, la fête de la musique et les éléments pour le feu d'artifice du 14 juillet ont été validés.

Les dossiers de candidatures d'artistes déjà réceptionnés pour les Journées d'Octobre afin de lancer les inscriptions ont été examinées

Mme Nathalie GARBACIAK présente le compte-rendu de la commission inter génération qui s'est réunie le 22 juin dernier.

Les inscriptions et les admissions dans les écoles sont en cours, avec globalement des effectifs stables et une augmentation des demandes en petite section bilingue. Des arrivées restent possibles durant les congés.

Un bilan des activités des NAP a été effectué (le matériel et interventions est financé par la commune) et les projets d'animation pour la rentrée ont été étudiés.

Les travaux et demandes des écoles ont été passés en revue. Il est à noter les efforts faits par les équipes éducatives qui ont affectés l'achat de livres sur les enveloppes de fonctionnement et les ont échelonné sur plusieurs années, de même que pour le matériel pédagogique et les jeux.

Le fête des aînés a été fixée au 4 décembre 2016 avec le même principe d'organisation qu'en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.